

# La consultation du public sur l'eau et les inondations est lancée

*Jusqu'au 1er septembre, le public est invité à participer à la nouvelle Consultation sur l'Eau. Objectif : « savoir si le public approuve les actions et moyens mis en œuvre pour améliorer l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne ».*

## Ca se passe quand ?

Du 1er mars au 1er septembre 2021

## C'est quoi ?

Dans chaque bassin (ici en Bretagne nous sommes dans le bassin Loire-Bretagne), la population et les organismes sont consultés et invités à donner leur avis sur la gestion de l'eau. Cela se passe régulièrement (il y avait déjà eu une consultation en 2012-2013 par exemple), aux différentes étapes d'élaboration des politiques qui définissent la gestion de l'eau (SDAGE), et une telle opération dure six mois.

## Pour quoi faire ?

L'objectif, avec une consultation, est d'associer les citoyens aux décisions concernant la gestion de l'eau sur le bassin versant, et qu'ils puissent donner leur avis sur les grands

problèmes à résoudre pour retrouver une qualité de l'eau qui soit optimale. Depuis 2005, et conformément à la loi européenne, les citoyens sont consultés lors de l'élaboration des SDAGE. Un SDAGE est un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Concrètement, c'est un plan d'action pour la reconquête de la qualité des eaux à l'échelle d'un bassin hydrographique. (ici, Loire-Bretagne). Un SDAGE définit pour une durée de six ans des objectifs et des moyens afin d'améliorer la qualité de tous les types d'eaux : rivières, nappes souterraines, lacs, mais aussi les eaux littorales. Au bout de six ans, on évalue les résultats, et on réfléchit au prochain SDAGE..

### **Sur quoi porte la consultation actuelle ?**

- Sur le projet de SDAGE 2022-2027, à l'échelle de chaque bassin
- Sur les projets de plans de gestion de risque des inondations (PGRI) pour 2022-2027

« Ces documents qui tracent sur le territoire du bassin Loire-Bretagne les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre de 2022 à 2027 », explique l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur son site internet.

### **Comment participer à la consultation ?**

Le but du questionnaire sera de savoir si le public approuve les actions et moyens mis en œuvre pour améliorer l'état des eaux du bassin.

On peut y répondre par internet, via la page <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

De même, il est possible également d'envoyer une contribution libre sur papier ou par courrier à [sdage@eau-loire-bretagne.fr](mailto:sdage@eau-loire-bretagne.fr)

### **A quoi ça sert ?**

Les avis seront étudiés par le Comité de Bassin et l'Etat, qui les prendront en compte dans l'élaboration des propositions qui seront faites.

Plus d'infos : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html>